

FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'OUTILS NUMERIQUES dans les écoles primaires de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier

CCTP et cahier des charges

Marché public de techniques d'information et de communication (TIC)

Marché en appel d'offres ouvert passé en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

OBJET DU MARCHE :

EQUIPEMENT EN OUTILS NUMERIQUES DES ECOLES PRIMAIRES DU TERRITOIRE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes Mur-ès-Allier
3 rue de la porte du vent – 63111 DALLET
Tél : 04 73 83 59 54
Mèl : contact@muresallier.com

Président : Gilles VOLDOIRE

Contact : Sophie SIMONINI – Chargée de mission

Article 1 : Généralités

1.1. Objet de la consultation :

La Communauté de Communes de Mur-ès-Allier souhaite équiper les quatre écoles primaires (4 élémentaires et 4 maternelles) présentes sur son territoire en outils numériques. La Communauté de Communes est composée de cinq communes (Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat-sur-Allier et Saint-Bonnet-lès-Allier) dans lesquelles il y a une école primaire. Un regroupement pédagogique réunit Pérignat-ès-Allier et St-Bonnet-lès-allier.

Ce projet sera financé sur les fonds propres de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier et subventionné par le Conseil régional d'Auvergne / Rhône-Alpes, le FEDER et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

La proposition comprendra la fourniture, l'installation du matériel, des logiciels et la maintenance.

Matériel par classe :

Dans chaque classe seront installés 1 vidéoprojecteur interactif, 1 tableau blanc mat réglable ou, si déjà existant, un système de réglage, un ordinateur « maître », 1 visualiseur.

Matériel par école :

Une classe mobile par école élémentaire et maternelle

Le matériel fourni devra répondre aux Normes Françaises et aux Normes Européennes en vigueur. Le candidat devra fournir en appui de l'offre, une documentation technico-commerciale de tous les matériels et logiciels proposés en format numérique et papier par école.

1.2. Modalités d'exécution :

Tous les équipements neufs décrits au présent lot sont compris livrés, posés et prêts à fonctionner.

- Période d'exécution et pénalités :

L'ensemble du matériel informatique est à installer à compter du 16 août 2016 avec une date limite impérative fixée au 1^{er} septembre 2016.

La date de fin d'intervention est fixée au 1^{er} septembre 2016.

Des pénalités pour retard d'exécution pourront être appliquées à raison de 300.00 € par jour calendaire.

- Lieux d'exécution :

- × Ecole primaire, 5 rue de la porte du vent 63111 Dallet.
- × Ecole primaire, 7 rue Chantemerle, 63117 Chauriat
- × Ecole élémentaire et école maternelle, 93 rue Aimé Rudel, 63115 Mezel
- × RPI Pérignat-sur-Allier et St-Bonnet-lès-Allier :
 - Ecole élémentaire, 6 rue du pré de l'eau, 63800 Pérignat-lès-Allier
 - Ecole maternelle, rue derrière les Maisons, 63800 St-Bonnet-lès-Allier

Le présent marché est à prix global et forfaitaire. A la réalisation, le titulaire du marché ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires non prévus dans son offre.

- **Conditions de livraison :**

Le matériel doit être livré sur sites selon les articles et quantités définis par le présent cahier des charges.

Le titulaire est responsable du bon acheminement et du bon état du matériel. En cas de dommage, il se doit de remplacer à l'identique les pièces et articles détériorés sans aucune indemnité de compensation.

Le candidat devra justifier de la provenance des fournitures et matériels utilisés.

Toutes les fournitures seront neuves, de fabrication récente et de première qualité. Ces conditions devront être justifiées par le titulaire.

Leur mise en place sera réalisée dans le respect des recommandations du fabricant et les matériels seront munis de tous les accessoires, appareils, dispositifs de sécurité nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Le titulaire du marché aura à charge les travaux annexes suivants :

- Livraison à l'école
- Installation matérielle et logicielle des ordinateurs selon le cahier des charges
- Installation physique des VPI, des tableaux blancs, des visualiseurs et des classes mobiles
- Installation des moyens d'impression et raccordement des moyens déjà existants
- La formation se fera sur chaque site pour les enseignants et sur le site de leur choix pour les formateurs de l'école du numérique.

Durant les travaux, le titulaire devra effectuer le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets à chaque fin de journée.

- **Maintenance :**

La maintenance sera assurée par le titulaire pour une durée de 5 ans.

Le candidat s'engage à être le seul interlocuteur en cas de panne du matériel ou des logiciels.

En outre, le titulaire devra fournir les documentations techniques et les notices d'entretien et d'utilisation rédigées en français.

- **Maintenance curative :**

En cas de panne, le titulaire se chargera de remettre en marche le matériel ou le logiciel dans un délai de 48 heures maximum après avoir été prévenu de la panne par le personnel enseignant ou municipal.

- **Maintenance préventive :**

Le titulaire assurera une visite préventive annuelle sur les dispositifs (VPI, classes mobiles) pendant les vacances scolaires d'été. Cette maintenance comprendra le déplacement sur les sites, le démontage complet du VPI (nettoyage des chemins optiques notamment, remontage et tests, mises à jour logiciel, drivers et firmware), le contrôle du bon fonctionnement et la mise à jour logicielle des classes mobiles.

- **Assistance fonctionnelle :**

Le titulaire assurera une aide à l'utilisation des dispositifs par téléphone ou en ligne du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : prescriptions techniques

2.1. Matériel pour les VPI (vidéoprojecteurs interactifs)

2.1.1. Vidéoprojecteurs interactifs :

Nombre : 32

Caractéristiques techniques requises pour les VPI :

- Ultra courte focale 3200-3500 ANSI lumens minimum
- Résolution WXGA 1366 x 768
- Contraste 3000 : 1
- 2 lampes de rechange par groupe scolaire seront livrées avec les VPI
- Installé et fixé avec un bras télescopique réglable en hauteur
- Il devra être silencieux, le titulaire précisera le niveau sonore émis par le produit proposé en décibels et en pleine utilisation.
- Le dispositif doit pouvoir fonctionner en pleine lumière ou en pénombre.
- Enceintes 2 X 20 watts minimum
- La liste des connectiques nécessaires au bon fonctionnement du VPI devra être détaillée, fournie et permettre la connexion de façon simple de n'importe quel ordinateur fixe ou mobile.
- Garantie de 5 ans

2.1.2. Tableaux :

Nombre : en fonction de l'existant

- Tableaux blancs réglables en hauteur
- Surface active totale mate et haute résistance, il devra être adapté à un usage quotidien (possibilité d'écriture au feutre effaçable)
- 2 m / 1 m 20 minimum
- Boitier tactile fixé en dessous de la surface utilisable à l'écriture
- Stylet, sans pile et sans batterie (sans aucune recharge nécessaire) avec système clic droit intégré
- Fourniture du kit de fixation murale
- Fourniture de la connectique complète (audio et vidéo) et visserie
- Si présence de deux rabats, nécessité de les garder s'ils sont compatibles avec le VPI ou changement pour deux rabats blancs
- Si un tableau compatible avec le VPI est déjà présent, prévoir l'installation d'un système de réglage en hauteur
- Garantie de 5 ans

2.1.3. Visualiseurs

Nombre : 32

- HD 1920 x 1080 pixels avec bras articulé

2.1.4. Ordinateurs portables « maitre »

Nombre : 32

L'ordinateur portable devra être livré avec son logiciel d'exploitation installé, un processeur récent avec 8 GO de RAM minimum, sa suite bureautique libre et les logiciels nécessaires à son utilisation.

- 4 prises USB minimum
- Clavier sans fil
- Lecteur DVD
- Ecran 15.6 "
- Souris sans fil avec une portée de 10 mètres minimum
- Technologie Wifi et Bluetooth
- Logiciels installés en concertation avec les enseignants et ceux de l'Ecole du Numérique
- Logiciel de supervision et MDM pour un seul ordinateur « maitre » par école

2.1.5. Logiciels pédagogiques

- Le prestataire installera tous les logiciels nécessaires en concertation avec les enseignants de l'Ecole du Numérique
- Le titulaire prendra en charge le paramétrage et l'installation complète des matériels et des logiciels sur chaque site.

2.2. Matériel pour les classes mobiles pour les écoles maternelles

2.2.1. Tablettes

Nombre : 15

- Taille de l'écran : 10" minimum, système Android
- Protection individuelle la plus fine possible pour chaque tablette avec coque et rabat
- Capacité pour chaque appareil : 32 GO de mémoire minimum avec possibilité d'extension
- Matériel de rangement et de recharge sécurisé (+ 1 recharge libre permettant de brancher une tablette hors valise) pouvant être transporté par deux personnes
- Autonomie : minimum 8 heures
- Connexion Wifi dans la valise
- Applications : chaque tablette sera fournie avec un pack d'applications dédiées « éducation » adaptées pour les maternelles en concertation avec les enseignants des écoles et ceux de l'Ecole du Numérique.
- Connexion au système d'impression en réseau de l'école, sans fil
- Logiciel anti-virus
- Garantie de 5 ans

2.2.2. Casques

Nombre : 30

Les casques devront être adaptés à la morphologie des enfants de 3 à 6 ans.

2.3. Classes mobiles pour les écoles élémentaires

2.3.1. Ultraportables

Nombre : 15

- Taille de l'écran : 11"
- Caméra extérieure
- Système Androïd
- Capacité pour chaque appareil : 32 Go minimum avec possibilité d'extension
- Matériel de rangement et de recharge sécurisé (+ 1 recharge libre permettant de brancher un ultra portable hors valise) pouvant être transporté par deux personnes.
- Autonomie : minimum 8 heures
- Connexion Wifi dans la valise
- Applications : chaque tablette sera fournie avec un pack d'applications dédiées « éducation » adaptées pour les élèves d'élémentaire en concertation avec les enseignants et les formateurs de l'Ecole du Numérique.
- Connexion au système d'impression en réseau de l'école, sans fil
- Logiciel anti-virus
- Garantie de 5 ans

2.3.2. Casques

Nombre : 30

Les casques devront être adaptés à la morphologie des enfants de 6 à 12 ans.

2.3.3. Doubleurs

Nombre : 15

Article 3 : Formation

La formation se fera sur chaque site pour les enseignants et sur le site de leur choix pour les formateurs de l'école du numérique.

Elle portera sur la prise en mains et l'utilisation du matériel installé : les VPI, ses logiciels et la classe mobile.

Article 4 : Garantie et maintenance

Le titulaire proposera une garantie et une maintenance sur sites pour une durée de 5 ans du matériel et des logiciels en condition opérationnelle (y compris les batteries d'ordinateurs portables) telles que prévues par le présent cahier des charges. La proposition précisera les conditions et délais d'intervention. Dans le cas où il nécessiterait un retour atelier, le prestataire mettra à disposition un matériel de remplacement avec un paramétrage identique au matériel remplacé. Le montant de la maintenance prendra en charge les éventuels déplacements sur les différents sites.

Installation et vérification :

- Garantie des matériels d'une durée de 5 ans
- Configuration technique et logicielle des périphériques en concertation avec l'Ecole du Numérique
- Création et mise en fonctionnement du réseau Wifi
- Paramétrage du point d'accès
- L'installation doit être certifiée par le constructeur du matériel

Mises à jour :

- Mises à jour programmées la nuit par le prestataire

Article 5 : Réception

La Communauté de Communes prononcera la réception des matériels et des logiciels après vérification du bon fonctionnement.

6.2 - Date et heure limites de remise des offres

Les offres seront transmises :

- par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à :
COMMUNAUTE DE COMMUNES MUR-ES-ALLIER – 3 RUE PORTE DU VENT – 63111 DALLET
Au plus tard le mercredi 11 mai 2016 à 12 h 00.

L'enveloppe portera la mention « Ecole du numérique. Ne pas ouvrir »

- ou sur la plate-forme de dématérialisation : <http://demat.centreofficiels.com>

A :

Le mandataire (nom – prénom – société) :

Précédé de la mention « lu et approuvé » :